

Lettre conjointe de huit chefs d'Etat ou de gouvernement européens adressée à MM. José Manuel Durao Barroso, Président de la Commission européenne, et Matti Vanhane, Premier ministre de la Finlande, Président du Conseil européen, sur l'immigration illégale en Méditerranée et au sud de l'Europe, le 25 septembre 2006.

Monsieur le Président,

L'urgence du problème de l'immigration illégale en Méditerranée et au Sud de l'Europe exige une forte mobilisation de l'Union européenne et un engagement conjoint de la part des pays d'origine, de transit et de destination des migrants. Ce défi excède les moyens d'action dont dispose chacun des États membres. La question doit ainsi être abordée à l'échelle européenne -en termes notamment d'aide financière et de déploiement des ressources- en appui des efforts déployés par les États les plus concernés.

Dans cette perspective, la France, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Grèce, Malte, le Portugal et la Slovénie accueillent favorablement votre lettre du 7 septembre dernier aux membres du Conseil européen et estiment que le Sommet informel de Lahti, le 20 octobre prochain, représente une excellente occasion de faire le point de la situation, en vue des décisions opérationnelles susceptibles d'être prises lors du Conseil européen de décembre. A cet égard nous attendons les propositions concrètes que vous nous avez annoncées.

L'Approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen en décembre 2005, avec ses actions prioritaires centrées sur l'Afrique et la Méditerranée, constitue le cadre de référence de la politique européenne dans ce domaine. L'Union doit maintenant se doter des capacités et des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de cette stratégie ambitieuse, qui repose sur le renforcement de la coopération opérationnelle entre les États membres et le partenariat avec les pays tiers d'origine et de transit.

Mais il faut, surtout, une volonté politique claire pour réaliser ce qui a été décidé d'un commun accord et pour développer de nouvelles initiatives devenues désormais indispensables en raison des récents afflux de migrants aux frontières méridionales de l'Union européenne.

A cet égard, il nous semble essentiel :

- d'assurer la mise en oeuvre effective des engagements pris lors de la conférence de Rabat et d'explorer la possibilité de lancer des initiatives analogues sur d'autres routes migratoires
- d'accélérer la préparation de la Conférence Union européenne-Afrique de Tripoli, prévue dans l'Approche globale des migrations, avec la pleine participation de l'Union africaine
- d'encourager, dans le cadre d'un dialogue global sur les migrations avec nos partenaires africains et méditerranéens, la conclusion rapide d'accords de réadmission et la bonne application des accords déjà passés, y compris l'article 13 de l'Accord de Cotonou
- d'adapter l'aide financière de la Communauté aux pays tiers dans le domaine migratoire conformément aux indications du Conseil européen de décembre 2005, dans le cadre des

politiques de développement et de voisinage  

- de renforcer la coop ration op rationnelle dans la gestion de la fronti re maritime m ridionale de l'Union europ enne. Il importe de prendre d mment en compte les sp cificit s de cette fronti re maritime, qu'il s'agisse notamment des fonctions de patrouille et de surveillance maritime, des obligations de sauvetage et d'accueil, et des t ches d'identification et de reconduite des immigr s clandestins.

Au regard des r cents  v nements, ce dernier objectif nous semble crucial. Il appara t notamment indispensable d'am liorer l'organisation des op rations conjointes avec le renforcement des capacit s op rationnelles, administratives et financi res de l'Agence des fronti res ext rieures (FRONTEX) et d'obtenir une plus grande implication de l'ensemble des  tats membres. Chacun doit en effet apporter sa contribution   la lutte contre l'immigration clandestine qui concerne l'ensemble de l'Union et non les seuls pays gardiens de ses fronti res ext rieures.

Au-del  de ces actions, il nous para t  galement n cessaire de :

- fournir une assistance technique et financi re aux pays tiers de transit activement engag s dans la lutte contre la migration clandestine par mer pour la gestion des situations critiques entra n es par l'afflux massif de clandestins   leurs fronti res terrestres  
- d velopper une meilleure compr hension des crises migratoires, de leurs sp cificit s et de leurs causes, afin d'en renforcer la pr vention par des actions plus cibl es et efficaces  
- acc l rer l' laboration d'une approche europ enne commune de l'int gration,   la lumi re du programme d'action sur l'immigration l gale propos  par la Commission en d cembre 2005  
- approfondir le partenariat avec les pays d'origine les plus engag s dans la lutte contre l'immigration ill gale, notamment en mati re de r admission.

Nous esp rons que ces pistes de r flexion pourront  tre discut es plus avant lors de notre r union du 20 octobre prochain.

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de notre haute consid ration.